



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L 2121-10 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la commune de MENILLES se réunira en session ordinaire le :

**Le vendredi 04 septembre 2020 à 19 heures 00**  
**En Mairie de Ménilles**

**L'ordre du jour est le suivant :**

- 1- Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations ;
- 2- Emprunt - budget commune sur exercice 2020 – contractualisation d'un emprunt à très court terme (*délibération*) ;
- 3- Domaine communal : échange de parcelles (*délibérations*) ;
- 4- GRH : recrutements d'agents contractuels au sein du groupe scolaire pour la rentrée 2020 (*délibération*) ;
- 5- Travaux : rénovation d'un logement communal situé au 1 rue Roederer (*délibération*) ;
- 6- Désignation des représentants de la commune auprès de la SPL Normandie Axe Seine (*délibération*).

A Ménilles, le 28 août 2020

Le Maire,

Didier COURTAT.